



Syndicat des éleveurs

COURRIER DES ÉLEVEURS

Juillet 2008

L'EUROPE, BIEN SÛR

Nous venons de franchir une première étape importante et très positive dans cette longue et si délicate négociation avec la Commission Européenne et vous savez que votre Syndicat est particulièrement engagé au sein du collectif des socioprofessionnels.

Notre bataille repose et reposait sur deux points pour nous essentiels et non négociables :

1. La défense du mode de pari mutuel, pour nous seuls garants de l'intégrité et de la régularité des courses.
2. Le retour financier à la filière par d'éventuels nouveaux opérateurs, retour qui peut seul nous permettre d'assurer l'avenir de l'élevage et des courses français.

Ce fut tout le sens de mon intervention devant le Parlement européen à Bruxelles le 6 mars et ce fut également le message délivré à Mr. Mc Creevy, Commissaire Européen en charge du dossier, lors de notre rencontre du 27 mai.

Or, lors de la présentation du dossier au Conseil des Ministres du 11 juin et à l'occasion de la conférence de presse qu'il a tenue à Roland Garros le 6 juin, Eric Woerth Ministre du Budget a bien confirmé officiellement que ces deux points de base avaient été négociés et confirmés par la Commission Européenne. C'est là pour nous un premier succès important.

Mais il ne s'agit pour l'instant que de principes car tous les mécanismes d'application et l'architecture même de la future Loi sont à construire. Les interrogations restent nombreuses sur le processus d'application et nous devons rester particulièrement attentifs et mobilisés sur un certain nombre de points majeurs.

C'est ce qui nous a conduit à l'envoi d'un communiqué de presse que vous avez certainement lu, communiqué adressé à la presse, mais aussi à tous les députés et sénateurs français car nous avons besoin d'un large soutien lorsque la future Loi sera discutée devant le Parlement Français à l'automne.

Il y a enfin un dernier point sur lequel nous devons être très attentifs et mobilisés et qui nous concerne directement, à

savoir la mise en place d'une Haute Autorité qui sera pour les courses ce que le C.S.A. est à l'audiovisuel, autorité supérieure garante de la mise en place et du fonctionnement de toute cette nouvelle organisation et de sa régulation.

La ligne d'arrivée est encore loin, mais nous avons mené jusqu'à aujourd'hui une belle course qu'il nous faut vraiment gagner.

Soyez sûrs que notre volonté est formelle car il s'agit d'un objectif majeur pour notre avenir à tous.

UN VRAI FAUX DÉPART

Patrice Renaudin appartient sans réserve à la vie et à l'image de notre Syndicat.

D'un contact très convivial, très fin dans ses analyses, d'une compétence unanimement reconnue sur les dossiers difficiles de la fiscalité et sur les questions juridiques, en particulier le droit du travail, Patrice a apporté tout son savoir faire au Syndicat depuis 35 ans.

Il a manifesté le souhait de profiter davantage de la vie et à l'issue de conversations qui se sont déroulées dans le meilleur état d'esprit, Patrice va nous quitter... tout en restant !

En effet, comme consultant et conseiller du Syndicat, Patrice Renaudin continuera d'assumer la charge de la fiscalité, des questions juridiques, du droit du travail en particulier.

Ainsi partagera-t-il toujours la vie du Syndicat. C'était le désir de tous, le sien, le nôtre et celui de tous les membres de notre Association.

Il aidera à mieux accueillir celui ou celle qui aura en charge le reste de son activité.

Merci Patrice, et... good luck !

Bernard Ferrand

LOÏC MALIVET

Il est le nouveau Président de l'ASSECO. Éleveur de Loire Atlantique, déjà membre du Comité national il y a quelques années, il remplace Jean Hugues de Chevigny qui a souhaité prendre du recul après 12 années de présidence active et fructueuse pour sa région.

Loïc Malivet sera assisté de deux vice-présidents : Roger Simon, bien connu et le nouvel entrant au Bureau de l'ASSELCO, Pierric Rouxel, cheville ouvrière du Haras de Maulepaire depuis des années.

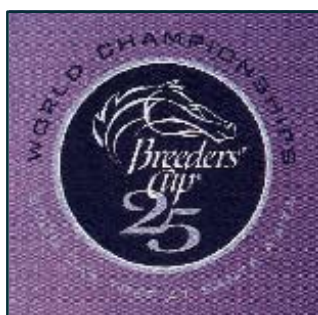
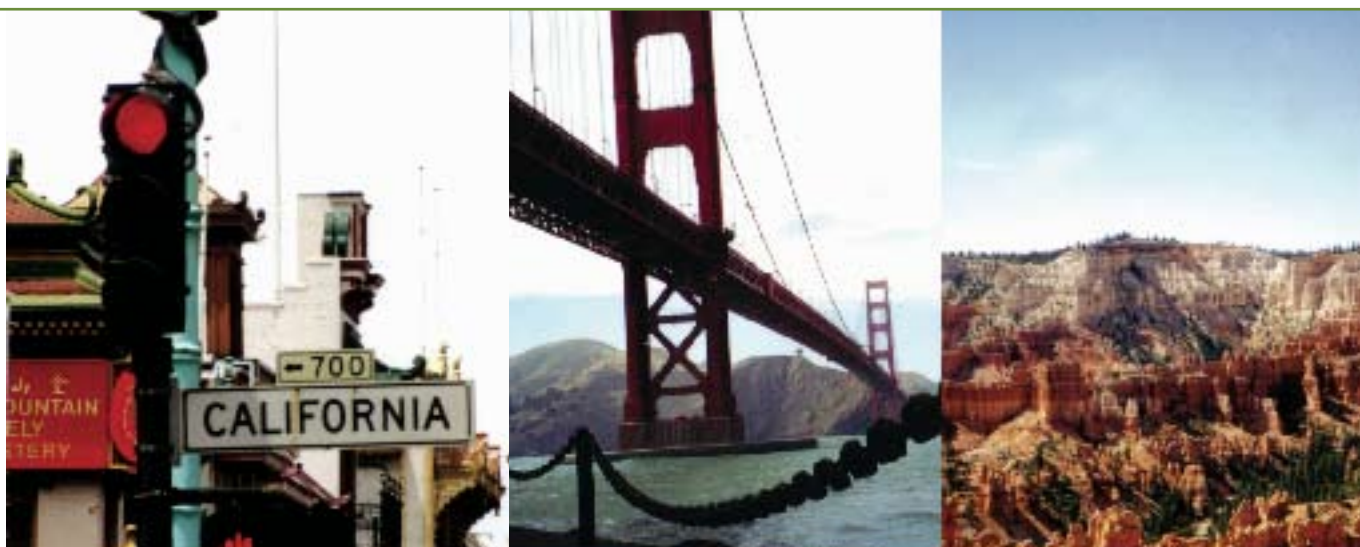


ROGER SIMON

Ex-président de l'ASSELCO et membre du Comité national depuis 1999, Roger Yves Simon a été élu à l'unanimité Vice Président pour l'obstacle du Syndicat National en remplacement de Jean Hugues de Chevigny. Il continuera par ailleurs d'assumer les relations avec les Haras Nationaux.

TIM RICHARDSON

Tim reprend la tête de la Commission Sanitaire qu'il avait animée avec tant de dynamisme et de succès, à la place de Roger Simon appelé à d'autres fonctions. À ce titre, il sera convié à participer aux travaux de la Commission du Stud Book, à titre d'invité.



VOYAGE DANS L'OUEST AMÉRICAIN À L'OCCASION DE LA BREEDERS' CUP

23 - 31 OCTOBRE

PLUS QUE 6 PLACES!

Au programme :

Les deux journées de la Breeders' Cup à Santa Anita (Los Angeles).
L'entraînement et les haras.
La liaison Los Angeles - San Francisco en longeant la côte du Pacifique.

En tout, 8 jours, 7 nuits sur place pour 3 000 € en chambre double, tout compris...
Sauf la place dans les tribunes qui pour les deux jours est à... 400 € !

**23-31
OCTOBRE**

ADHÉRENTS À L'HONNEUR

ÉLEVEURS	CHEVAUX	PERFORMANCES	GR.	PAYS
PLAT				
Gaëtan GILLES	VISION D'ÉTAT	Prix du Jockey-Club	I	FR
Écurie SKYMARF FARM	EQUIANO	King's Stand St.	I	GB
Haras des SABLONNETS	SPIRITO DEL VENTO	Prix du Chemin de Fer du Nord	III	FR
Jean-Pierre-Joseph DUBOIS	GARNICA	Prix du Palais Royal	III	FR
Écurie de MEAUTRY	INDIAN DAFFODIL	Prix Daphnis	III	FR
Patrick DUFRÈCHE	VERTIGINEUX	Prix de la Porte Maillot	III	FR
SNC LAGARDÈRE ÉLEVAGE	MONTMARTRE	Prix du Lys	III	GB
WERTHEIMER & FRERE	GOLDIKOVA	Prix Chloé	III	FR
OBSTACLE				
Maurice GOUIN & Haras de SAINT-VOIR	OEIL DU MAITRE	Grande Course de Haies d'Auteuil	I	FR
Gheorge CODRE	GRIVETTE	Prix Alain du Breil	I	FR

VENTES DU SUD OUEST

Le Syndicat du Sud Ouest, avec la Société Osarus, organise une vente de yearlings le 12 septembre à La Teste, la veille du Grand Prix de Bordeaux.

95 lots y seront proposés issus d'une sélection faite sur 170 candidats.

Une initiative intéressante, dont on peut déjà dire qu'elle rencontre du succès auprès... des vendeurs.

VENTES ARQANA

La Vente d'Été du 3 juillet a marqué un recul de 11 % sur le chiffre d'affaires des adjudications et de 9 % sur le prix moyen qui s'établit à 26.769 €, le pourcentage de vendus restant stable à 58%. On pouvait s'en douter après les mauvais résultats des ventes de chevaux d'obstacle en Angleterre et en Irlande.

Parmi les 5 premiers acheteurs, deux français, Guy Petit pour 14 lots et Robert Collet pour 2 seulement, mais dont le record, à 210.000 € pour un 2 ans frère de Mid Dancer par Chichicastenango, élevé par Gaëtan Gilles. À 200.000 € on trouve un 4 ans prometteur, déjà titulaire de 3 victoires, puis viennent un 2 ans fils de la très bonne mésange Royale, à 130.000 €, Young Poli à 125.000 € (R. Collet encore) et un 3 ans, récent 4^e du Prix Matchem – L – à 125.000 aussi.

Pour la vente d'août, le catalogue est sorti avec 515 inscrits parmi lesquels :

- 117 frères ou sœurs de gagnants ou placés de groupe,
- 82 lots issus de juments gagnantes ou placées de groupe,
- Un tiers figurant comme 1^{er} ou 2^e produit de leurs mères.



CARROUGES

Le 2 août, à Carrouges (près du Pin), deuxième édition du concours d'élevage pour juments suitées et 2 ans, PS ou AQPS, à vocation obstacle.

Mais, et c'est une première, cette année le concours est sous l'égide du Syndicat des Eleveurs (l'an dernier c'était l'ADEP), avec la participation toujours très active de Pierre Julienne.

PRÉCISIONS FISCALES

Une instruction du 11 avril 2008 et une lettre du Ministre du Budget du 27 juin dernier, adressée à Patrice Renaudin, apportent des précisions importantes en réponse à des questions que nous avons posées en 2006 et 2007.

En voici l'essentiel :

PLUS VALUES – EXONÉRATION

On se rappellera qu'elles peuvent être exonérées en BNC ou en BA à la triple condition que l'activité soit professionnelle, qu'elle soit exercée depuis 5 ans au moins et que le chiffre d'affaires soit inférieur à certaines limites (250.000 € en BA, 90.000 en BNC en moyenne sur les 2 années précédant la plus value).

Dans le cas d'une société de personnes réalisant une plus value, pour bénéficier de l'exonération, un associé exerçant une activité professionnelle au sein de la société devra :

- L'avoir exercée depuis 5 ans ; si la société n'a pas les 5 ans, l'associé ne pourra prétendre avoir respecté lui-même les 5 années que si le cheval, objet de la plus value, était dans son patrimoine personnel avant d'être dans la société ...
- Être en deçà de la limite du chiffre d'affaires en cumulant sa quote-part dans les recettes de la société augmentée de ses recettes personnelles.

De son côté, un associé n'exerçant pas d'activité professionnelle au sein de la société, ne sera exonéré que si la société a 5 années d'existence et un chiffre d'affaires global inférieur aux limites ; et s'il vient à vendre ses parts, ce sera le régime des plus values des particuliers qui s'appliquera.

PLUS VALUES RÉALISÉES PAR DES PROPRIÉTAIRES –ÉLEVEURS SANS SOL, NON INTERVENANTS

Elles sont traitées sous le régime des plus values professionnelles b.n.c. comme celles réalisées par les propriétaires-éleveurs sans sol intervenants et ceci bien qu'ils restent hors fiscalité pour les recettes d'exploitation. Ce n'est que lorsque l'éleveur sans sol non intervenant est associé d'une indivision conventionnelle type association de France Galop que ses plus values réalisées dans le cadre de cette indivision sont traitées selon le régime des particuliers.

PROPRIÉTAIRES NON INTERVENANTS ASSOCIÉS

Ces non intervenants associés pour la carrière d'un ou plusieurs chevaux, sous la forme d'une indivision conventionnelle sans personnalité morale, telle que l'association proposée par France Galop, bénéficient de la transparence fiscale ; cela signifie qu'ils sont non imposables sur les résultats d'exploitation. Seules les plus values sur cession restent imposables au régime de la plus value des particuliers.

Mais, c'est ce que nous dit la lettre du 27 juin, ces mêmes non intervenants, s'ils sont associés d'une société de personnes, type société civile, ne peuvent plus bénéficier de la transparence fiscale. Dès lors, ils deviennent imposables sur les résultats d'exploitation pour leur quote-part. Quant aux plus values, elles sont traitées comme des plus values professionnelles b.n.c., les associés payant chacun leur quote-part.

Moralité : il est urgent que France Galop augmente le nombre possible d'associés, aujourd'hui limité à six, dans sa formule d'indivision conventionnelle !



ÉTALONS ET T.V.A.

Rappel : les saillies individuelles, autrement dit celles correspondants à des parts, ne sont assujetties à la T.V.A. que si le détenteur l'est.

Les saillies supplémentaires (celles vendues en plus des saillies individuelles) vendues par le syndicat sont obligatoirement assujetties dès que la moyenne du chiffre d'affaires de ces saillies sur les deux années précédentes, dépasse 46.000 €.

Quid des saillies individuelles vendues en pool ? Viennent-elles s'ajouter aux saillies supplémentaires pour le calcul du seuil ? Réponse : non, comme les saillies individuelles vendues hors pool, elles entrent dans la base d'imposition à la T.V.A. des porteurs de parts.

T.V.A. ET EUROPE

On le sait, notre taux de 5,5 % est contesté par la Commission Européenne. Devant notre vive réaction, les Services du Ministère ont défendu ce taux ainsi que celui de 2,10 sur les ventes faites à des non assujettis.

En réponse, la Commission a demandé un complément d'information en particulier sur le nombre de chevaux élevés à destination de la consommation humaine, qui reste un de nos arguments de poids pour justifier le taux super réduit. Cette demande serait plutôt bon signe.

FUMIER

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'expérience de méthanisation du fumier qui va être lancée à Chantilly. De son côté, le Pôle de Compétitivité est en pleine étude de ce problème pour proposer aux haras des solutions.

BAUX

Depuis que la profession d'entraîneur a été reconnue comme agricole au même titre que celle d'éleveur, tous les baux concernant des activités hippiques ont vocation à être des baux ruraux dépendant du statut du fermage.

Rappelons que ce statut est d'ordre public, c'est à dire qu'aucune disposition même acceptée par les deux parties, ne peut y déroger.

Or, le statut de fermage rend la cessibilité difficile et interdit la sous location.

Dès lors il est important de savoir quand un bail actuellement commercial, conclu avant ce changement de doctrine, portant par exemple sur des écuries, sera requalifié de bail rural. Réponse: lorsqu'il sera renouvelé.

Mais voilà que la Cour Administrative d'Amiens, en 2007, a dit qu'un bail commercial reconduit à l'identique, n'était pas « renouvelé » et qu'il pouvait donc demeurer commercial ! Nous vous mettons cependant en garde contre une décision qui restera peut être isolée et qui pourrait bien être contredite par la Cour de Cassation.

Un des inconvénients du bail rural est que le loyer doit être fixé en fonction des limites posées à cet effet par le département. Heureusement, la plupart des départements ont fixé des limites très larges...

CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Un éleveur avec sol ne peut pas poursuivre son activité, après avoir fait valoir ses droits à la retraite SAUF si c'est une activité dite de « subsistance » au maximum égale à 1/5^{ème} de la SMI du département.

Il n'est pas prévu d'évolution sur ce chapitre, dans l'im-médiat.

TRANSPORTS (SUITE)

Concernant les « surpoids » des « petits » transports, au delà de la limite de 3,5 tonnes, nous avons à la Gendarmerie un interlocuteur bienveillant, prêt à intervenir, si tant est qu'on puisse lui fournir des copies de PV établis sur ce motif ...

Pour ce qui est du CAPTAV (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants) qui, rappelons-le, est obligatoire pour tout transport de plus d'un cheval sur plus de 50 kms, nous avons demandé que soit confirmée la possibilité d'obtenir ce fameux titre au seul nom de l'expérience et que cette expérience soit reconnue après 3 ans au lieu de 5. À l'heure actuelle, la délivrance du CAPTAV est faite par les DSV soit au vu d'un diplôme, soit après une formation agréée, soit au titre d'une expérience de 5 années, mais ce dernier sésame est menacé. Il y a donc comme nous l'avons déjà dit, une certaine urgence à adresser vos demandes de CAPTAV.

Enfin, les DSV paraissent souvent mal informées sur ces dossiers et fournissent des réponses disparates. Le Ministère a promis d'intervenir efficacement sur ce point.



PLAT

Plat - Palmarès des éleveurs en France - 7/07/08

RANG	ÉLEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES
1	WERTHEIMER & FRERE	84	329	40	140	236 499
2	Gaëtan Gilles	11	40	5	11	211 311
3	Ecurie Skymarc Farm	68	256	26	121	157 328
4	Dayton Investments Ltd	53	176	26	80	118 249
5	Jean-Claude Seroul	43	188	31	80	118 144
6	SNC Lagardère Elevage	35	123	19	48	99 711
7	Marquise de Moratalla	39	171	25	75	80 825
8	Petra Bloodstock Agency	27	110	12	45	74 939
9	Haras de Bernesq	63	258	14	96	71 608
10	Haras du Mézeray SA	35	119	9	52	65 650
11	Stilvi Compania Financiera	27	115	14	55	65 606
12	Famille Niarchos	31	111	10	47	61 671
13	Haras de S.A. Aga Khan SCEA	24	73	13	31	60 352
14	Maxime Jarlan	22	83	14	30	54 550
15	Sucession Guy de Rothschild	10	34	15	14	48 780

PLAT

Plat - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs faisant la monte en France - 7/07/08

RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	CHICHICASTENANGO	34	9	15	63	1 156 915	34 026
2	Anabaa	76	22	31	98	894 945	11 775
3	Slickly	55	19	35	96	752 140	13 675
4	Linamix	65	26	33	81	627 460	9 653
5	Anabaa Blue	61	19	24	87	554 700	9 093
6	Marchand de Sable	78	17	18	124	550 520	7 057
7	Take Risks	89	18	28	135	487 630	5 478
8	Kendor	65	14	24	91	478 915	7 367
9	Poliglote	62	18	25	107	461 180	7 438
10	Indian Rocket	49	15	21	82	406 840	8 302
11	Enrique	55	19	26	90	392 530	7 136
12	Highest Honor	61	18	20	90	389 240	6 380
13	Trempolino	59	18	21	100	386 940	6 558
14	Loup Solitaire	61	16	21	89	372 900	6 113
15	Kaldounevees	55	11	15	87	361 520	6 573

PLAT

Plat - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs - 7/07/08

RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	CHICHICASTENANGO	34	9	15	63	1 156 915	34 026
2	Zamindar	22	8	14	27	1 121 095	50 958
3	Verglas	123	41	54	198	951 140	7 732
4	Anabaa	76	22	31	98	894 945	11 775
5	Slickly	55	19	35	96	752 140	13 675
6	Dansili	23	8	9	24	705 735	30 684
7	Linamix	65	26	33	81	627 460	9 653
8	Pivotal	25	10	15	37	593 310	23 732
9	Anabaa Blue	61	19	24	87	554 700	9 093
10	Peintre Célèbre	41	14	18	50	551 420	13 449
11	Marchand de Sable	78	17	18	124	550 520	7 057
12	Take Risks	89	18	28	135	487 630	5 478
13	Kendor	65	14	24	91	478 915	7 367
14	Sadler's Wells	30	2	2	22	468 860	15 628
15	Poliglote	62	18	25	107	461 180	7 438

PLAT

Plat - Palmarès des Étalons Pères de 2 ans faisant la monte en France - 7/07/08

RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	INDIAN ROCKET	15	7	10	25	197 750	13 183
2	Sin Kiang	3	3	4	9	82 000	27 333
3	Della Francesca	9	3	6	9	74 100	8 233
4	Kendor	3	3	4	6	72 700	24 233
5	Numerous	5	3	4	7	54 200	10 840
6	Zieten	4	1	2	12	49 250	12 312
7	Take Risks	8	2	3	3	45 450	5 681
8	Miesque's Son	3	1	1	9	43 400	14 466
9	Loup Solitaire	1	1	2	4	40 250	40 250
10	Diableneyev	8	2	2	9	39 550	4 943

Plat - Palmarès des Étalons Pères de 2 ans - 7/07/08

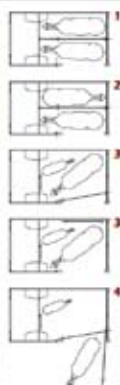
RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	INDIAN ROCKET	15	7	10	25	197 750	13 183
2	Kheleyf	1	1	3	0	84 500	84 500
3	Sin Kiang	3	3	4	9	82 000	27 333
4	Della Francesca	9	3	6	9	74 100	8 233
5	Kendor	3	3	4	6	72 700	24 233
6	Lord Of Men	4	2	3	11	64 050	16 012
7	Numerous	5	3	4	7	54 200	10 840
8	Okawango	6	4	5	7	52 100	8 683
9	Fasliyev	4	2	3	6	50 500	12 625
10	Verglas	7	3	3	9	50 350	7 192
11	Divine Light	7	1	2	9	49 475	7 067
12	Zieten	4	1	2	12	49 250	12 312
13	Take Risks	8	2	3	3	45 450	5 681
14	Fath	1	1	2	3	43 800	43 800
15	Miesque's Son	3	1	1	9	43 400	14 466

Obstacle - Palmarès des éleveurs en France - 7/07/08

RANG	ÉLEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES
1	HARAS DE SAINT-VOIR	33	112	24	44	80 275
2	Gildas Vaillant	6	33	4	9	73 815
3	Jean-Marc Lucas	25	110	7	50	66 119
4	François-Marie Cottin	37	156	16	57	59 856
5	Jean-Pierre-Joseph Dubois	25	97	12	41	52 654
6	Stéphane Milaveau	4	14	3	8	49 155
7	Claude Pelsy	16	69	11	31	45 266
8	Mme Georges Vuillard	12	41	7	14	41 959
9	Vicomte Yves de Soultrait	3	6	4	1	40 118
10	Mme Laure de Prémont	4	14	2	4	37 292
11	SCEA Haras de Mirande	17	58	3	32	36 907
12	Gheorge Codre	6	23	5	4	36 403
13	Gaëtan Gilles	6	22	2	10	35 632
14	M.L. Bloodstock Ltd	10	47	4	22	34 533
15	Pierre Cadel	2	8	2	4	30 477

Obstacle - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs - 7/07/08

RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	ROBIN DES CHAMPS	43	15	23	44	826 405	19 218
2	Mansonniën	63	17	20	90	819 650	13 010
3	Goldneyev	37	11	14	51	652 825	17 643
4	Nononito	34	5	8	55	626 635	18 430
5	Antarctique	29	11	18	41	587 850	20 270
6	Poliglote	23	12	15	41	571 795	24 860
7	Dom Alco	22	8	11	25	561 545	25 524
8	Saint des Saints	23	7	12	26	522 325	22 709
9	Astarabad	20	10	14	20	453 725	22 686
10	Medaaly	40	11	19	40	437 510	10 937
11	April Night	60	18	21	74	410 020	6 833
12	Sleeping Car	49	7	11	37	391 320	7 986
13	Tremolino	38	7	7	51	353 395	9 299
14	Villez	36	9	14	43	349 020	9 695
15	Vidéo Rock	48	8	11	52	341 460	7 113



PROTEO

LA PASSION PARTAGÉE

Haras

► Plus modulaire

1. En stalle : deux chevaux têtes arrière
2. En stalle : un cheval tête avant et un cheval tête arrière
3. Grande stalle pour une jument et son poulain.
4. Poulain en stalle et jument à la saillie.

► Protéo Haras est proposé en 3 et 5 passagers avec des niveaux de finition différents.

► Protéo Haras, c'est aussi :

- Bat-flanc sur rail (3 positions)
- Bat-flanc nid d'abeille aluminium
- Ouverture de portière sans aucune gêne
- Poignées des ouvrants encastrés
- Feux arrière encastrés et protégés

www.theault.com
infos@theault.fr

THEAULT - BP 306 - Z.A. de MAUDON
50300 PONTS-SOUS-AVRANCHES
Commercial FRANCE : 06 07 27 72 10
International sales : 33 (0) 688 215 760



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du Syndicat des Éleveurs



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

► **19 août • 10 heures • Clairefontaine** ◀

(Journée de courses sur le thème de l'Élevage)
Tirage au sort entre les présents à l'assemblée générale
d'une saillie de qualité à l'issue de chaque course

BUFFET

À l'issue de l'Assemblée Générale,
les adhérents se réuniront
autour d'un buffet

BUFFET

ATTENTION : INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Inscription Obligatoire avant le 13 août au prix de 15 euros par personne

Chèque ou ordre de virement sur France Galop à adresser au Syndicat
257 avenue Le Jour Se Lève • 92655 Boulogne Cedex



Syndicat des Éleveurs